

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet d'acquisition par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis N.V de sociétés appartenant aux groupes ALD et LeasePlan en Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Portugal et République Tchèque**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **les acquéreurs :**
  - La société « Stellantis N.V » ;
  - La société « Crédit Agricole Consumer Finance ».
- **Les cibles :**
  - La société « ALD Automotive AS » appartenant au groupe « ALD » ;
  - La société « Merrion Fleet Management Limited » appartenant au groupe « ALD » ;
  - La société « SGALD Automotive Sociedade Geral de Comércio e Aluguer de Bens S.A » appartenant au groupe « ALD » ;
  - La société « LeasePlan Luxembourg S.A » appartenant au groupe «LeasePlan » ;
  - La société « LeasePlan Finland Oy » appartenant au groupe « LeasePlan » ;
  - La société « LeasePlan Česká republika s.r.o. » appartenant au groupe «LeasePlan » .

### **Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint ;
- Prise de contrôle exclusif.

## **Secteurs économiques concernés**

- Secteur du leasing ;
- Secteur de fabrication et de vente des véhicules automobiles.

## **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 avril 2023.

## **RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES**

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification de Stellantis N.V. et Crédit Agricole Consumer Finance concernant leur projet d'acquisition de sociétés exerçant une activité de leasing et de gestion de flotte en Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Portugal et République Tchèque appartenant aux groupes ALD et LeasePlan.

Fait à Rabat le 13 avril 2023.